Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale
Conseil des Ministres du 22 octobre 2026
SYNTHESE

ODJ	DECISION
Point 1 Cabinet proposant : Ch Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 15 octobre 2026.	**Accepté** Le Gouvernement approuve le Procès-Verbal du Conseil des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 octobre 2026.
Point 2 Cabinet proposant : Ch Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 15 octobre 2026	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.
Point 3 Cabinet proposant : B.D. Affaires pendantes devant la Cour constitutionnelle (AP 26-029). Notifications des recours en annulation et questions préjudicielles.	**Accepté** Sur la proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte des affaires pendantes devant la Cour constitutionnelle.
Point 4 Cabinet proposant : B.D. Arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle (ARP 26-030).	**Accepté** Sur la proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement a pris acte des arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle.
Point 5 Cabinet proposant : B.D.	**Accepté** Sur proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale émet un avis favorable au sujet de l'acceptation par l'Association de la Croix-Rouge de Belgique d'un legs par testament olographe.

Avis du Gouvernement concernant un legs estimé à environ 400.000 € accordé à la Croix-Rouge de Belgique.	
Point 6 Cabinet proposant : B.D. Etat des lieux de la transposition des directives européennes – situation au 15 septembre 2026.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris DILLIES, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des directives européennes devant être transposées dans les plus brefs délais. Les ministres et administrations compétents prendront toutes les mesures nécessaires afin de transposer les directives européennes.
Point 7 Cabinet proposant : B.D. Traités européens et internationaux – assentiment – Fonds africain de développement	**Accepté** À la proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement bruxellois a approuvé les amendements à l'Accord portant création du Fonds africain de développement, adoptés à Charm el-Cheikh le 23 mai 2023. Il a également approuvé définitivement le projet d'ordonnance portant assentiment à ces amendements ainsi que l'exposé des motifs. Le Ministre-Président est chargé de transmettre le projet d'ordonnance au Parlement bruxellois pour approbation.
Point 8 Cabinet proposant : B.D. INNOVIRIS - Ventilation de crédits – 44.201.14 vers 44.201.19.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement bruxellois a approuvé la redistribution des crédits visant à réaffecter des moyens disponibles sur l'AB « Dépenses d'investissement liées au mobilier, matériel de bureau et équipement informatique) 44.201.12.04 – poste budgétaire 44.201.14 vers l'AB « Dépenses d'investissement liées à l'équipement informatique » 44.201.12.07 – poste budgétaire 44.201.19.
Point 9 Cabinet proposant : B.D. Etat d'avancement du projet Innoviris « Tasti : Application-Tailored Synthetic Image generation » référencé 2023-RDIR-2b mené par l'Université Libre de Bruxelles.	**Accepté** Le Gouvernement prend acte de l'évolution positive du projet « Tasti : Application-Tailored Synthetic Image generation » mené par l'ULB suite à la décision de prolonger celui-ci.

Point 10 Cabinet proposant : E.V. AVANTI V – Aménagement du réseau de surface en vue d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun. Procédure ouverte – Secteurs spéciaux – Marché de travaux. Approbation de cahier spécial des charges	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le cahier des charges spécial relatif à l'aménagement du réseau de surface en vue d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun.
Point 11 Cabinet proposant : E.V. Contrôle de l'exécution de marchés publics d'infrastructures (marquage, plantations, monuments et fontaines) en Région de Bruxelles-Capitale. Marché de services – Procédure Ouverte	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le cahier spécial des charges n° BMB/DE-DO/E26.179 : « Contrôle de l'exécution de marchés publics d'infrastructures (marquage, plantations, monuments et fontaines) en Région de Bruxelles-Capitale. ».
Point 12 Cabinet proposant : E.V. Réparation et entretien des radars numériques vitesses sans pilote sur les routes régionales de la région de Bruxelles-capitale» Marché de services – Procédure Ouverte	**Accepté** Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le cahier spécial des charges n° BMB/DE-DO/E26.187 : « Réparation et entretien des radars numériques vitesses sans pilote sur les routes régionales de la région de Bruxelles-capitale».
Point 13 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 44.470.628,94 euros aux communes et aux CPAS de la Région bruxelloise ainsi qu'à l'association de droit public « Les Cuisines bruxelloises », afin de pallier la réforme du dispositif des agents contractuels subventionnés (ACS) au sein des pouvoirs locaux pour l'exercice 2026.	**Accepté** Sur proposition du Ministre chargé des Pouvoirs Locaux, Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de près de 44 millions d'euros aux communes et aux CPAS de la Région bruxelloise ainsi qu'à l'association de droit public « Les Cuisines bruxelloises », afin de pallier la réforme du dispositif des agents contractuels subventionnés (ACS) au sein des pouvoirs locaux pour l'exercice 2026. Cette mesure vise à la mise en œuvre de la réforme du dispositif des agents contractuels subventionnés (ACS) au sein des pouvoirs locaux et doit permettre aux travailleurs, sous ce statut, soit de pouvoir évoluer professionnellement dans

	leur structure, soit d'être « statutarisés » après ouverture des postes et réussite d'un examen.
Point 14 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale accordant une subvention de 840.000,00 euros pour l'année 2026 aux communes bruxelloises éligibles en vertu du code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité et de l'arrêté portant exécution de ses articles 146 à 151	**Accepté** Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, en charge des Pouvoirs Locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a fixé les modalités d'octroi d'un subside global de 840.000,00 euros aux administrations locales (exercice 2026), destiné à financer les missions de leur manager diversité qui sera chargé de la rédaction, mise en œuvre et suivi des plans diversité publics de la commune et des administrations locales qui en dépendent.
Point 15 Cabinet proposant : A.L. Egalités des chances – Attribution des subsides dans le cadre de l'appel à projets « continuité des services essentiels »	**Accepté** Sur proposition du ministre AHMED LAAOUEJ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'octroi de 70 subventions, pour un montant total de 2.231.603,96 €, afin de soutenir la continuité de services essentiels portés par le secteur associatif en matière d'égalité des chances.approuve l'octroi de 70 subventions, pour un montant total de 2.231.603,96 €, afin de soutenir la continuité de services essentiels portés par le secteur associatif en matière d'égalité des chances.
Point 16 Cabinet proposant : D.D. Rattachement de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse à Atlas.brussels. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant le service du Gouvernement dont relève l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse, modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 juillet 2026 portant création d'un Service d'appui régional Atlas.brussels et organisant le transfert à Atlas.brussels des membres du personnel du Bureau bruxellois de la planification affectés aux missions de l'Institut – Première lecture.	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve en première lecture le projet d'arrêté qui désigne Atlas.brussels comme service du Gouvernement dont relève l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse, inscrit l'Institut parmi les services à fonctionnement indépendant et protégé placés sous l'autorité directe des secrétaires généraux, organise le transfert à Atlas.brussels, au 1er janvier 2027, des membres du personnel du Bureau bruxellois de la planification affectés aux missions de l'Institut avec maintien de leurs droits et règle la continuité des évaluations, des procédures disciplinaires et des recours en cours. Il charge le ministre de la Fonction publique de mener la négociation syndicale et de solliciter l'avis du Conseil d'État, en vue d'une seconde lecture le 17 décembre 2026 au plus tard.

Point 17 Cabinet proposant : D.D. Service d'appui régional Atlas.brussels : Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le transfert de personnel vers le Service d'appui régional Atlas.brussels – 2ème lecture	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en deuxième lecture le projet d'arrêté portant le transfert de personnel vers le Service d'appui régional Atlas.brussels, qui transfère à Atlas.brussels 855 membres du personnel de talent.brussels, de Bruxelles Fiscalité et du Service public régional de Bruxelles, avec maintien de leur grade, de leur qualité, de leur rétribution, de leurs anciennetés et de leurs avantages. Il a décidé a chargé le Ministre de la Fonction publique de faire publier l'arrêté au Moniteur belge.
Point 18 Cabinet proposant : D.D. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du … portant modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 portant le statut administratif et pécuniaire des agents des services publics régionaux de Bruxelles, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 portant le statut administratif et pécuniaire des agents des organismes d'intérêt public de la Région Bruxelles-Capitale, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 relatif à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel des services publics régionaux de Bruxelles et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 relatif à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale – 2ième lecture	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en deuxième lecture le projet d'arrêté modificatif relatif au statut du personnel des services publics bruxellois.
Point 19 Cabinet proposant : L.H. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 24 octobre 2025 concernant l'octroi d'une subvention à la	**Accepté** Le Gouvernement approuve, avec effet rétroactif, la prolongation du subside de 21.000 EUR octroyé en 2025 à la Fédération Horeca Bruxelles pour le projet « Be Cheffe ». Les dépenses réalisées jusqu'au 30 juin 2026 et justifiées jusqu'au 30 septembre 2026 sont ainsi régularisées, la notification tardive du subside n'ayant

Fédération Horeca Bruxelles pour le projet « Be Cheffe » – prolongation de la période d'éligibilité des dépenses et du délai de remise des pièces justificatives.	pas permis de respecter le calendrier initial. Le montant reste inchangé et la mesure n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Région.
Point 20 Cabinet proposant : L.H. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant pour l'année 2026 une subvention de 275.000 euros à Brupartners aux fins du projet « Subventions de fonctionnement à Brupartners pour le Conseil pour Egalité entre Femmes et Hommes et le Conseil des Personnes Handicapées et le Conseil Bruxellois pour l'élimination du racisme ».	**Accepté** Sur proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Economie numérique, le Gouvernement a approuvé l'Arrêté octroyant pour l'année 2026 une subvention de 275.000 euros à Brupartners aux fins du projet « Subventions de fonctionnement à Brupartners pour le Conseil pour Egalité entre Femmes et Hommes et le Conseil des Personnes Handicapées et le Conseil Bruxellois pour l'élimination du racisme ».
Point 21 Cabinet proposant : L.H. L'approbation du texte proposé d'un accord de coopération portant exécution de l'article 16 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance.	**Accepté** Sur proposition du ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le texte proposé de l'accord de coopération portant exécution de l'article 16 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance, et charge le ministre-président et le ministre de l'Économie, de l'Économie numérique et de l'Emploi de le signer au nom du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
Point 22 Cabinet proposant : L.H. Rapport 2026 sur la mise en œuvre de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, visé à la Section 2 – Article 23.	**Accepté** Sur proposition du Ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte du rapport d'évaluation établi conformément à l'article 23 §1er de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales afin d'en assurer la présentation au Parlement bruxellois ainsi qu'au Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social.
Point 23 Cabinet proposant : A.H. Ventilation de crédits – poste budgétaire 41.252.14 vers 41.252.05.	**Accepté** Sur proposition de Madame la Secrétaire d'Etat Audrey HENRY le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a approuvé la redistribution des crédits visant à réaffecter des moyens disponibles sur l'AB « Constructions et aménagements du

	parc immobilier (dépôts, garages, recyparks, …) 41.252.02.04.7200 – poste budgétaire 41.251.14 vers les AB de frais de traitement des déchets - 41.252.05.05.1221 et 41.252.05.01.1211 – poste budgétaire 41.252.05 afin de garantir la prise en charge des coûts de traitement et d'incinération des déchets.
Point 24 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Uccle de refuser le permis d'urbanisme tendant à « transformer lourdement et étendre une maison unifamiliale », avenue Napoléon.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Uccle de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« transformer lourdement et étendre une maison unifamiliale »,* avenue Napoléon.
Point 25 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « agrandir la cour et créer une maison unifamiliale en duplex dans un bâtiment arrière d'un immeuble de rapport », rue de la Bougie à Anderlecht.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et non-fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« agrandir la cour et créer une maison unifamiliale en duplex dans un bâtiment arrière d'un immeuble de rapport »,* rue de la Bougie à Anderlecht.
Point 26 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité la division d'une maison unifamiliale en trois logements et le remplacement des menuiseries en façade avant, aménager un quatrième logement, démolir les annexes arrière existantes et construire de nouvelles annexes arrière sur trois niveaux », boulevard de la Révision à Anderlecht.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à *« mettre en conformité la division d'une maison unifamiliale en trois logements et le remplacement des menuiseries en façade avant, aménager un quatrième logement, démolir les annexes arrière existantes et construire de nouvelles annexes arrière sur trois niveaux »*, boulevard de la Révision à Anderlecht.

Point 27 Cabinet proposant : A.H. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale attribuant à la Ville de Bruxelles et aux communes d'Anderlecht, d'Auderghem, de Berchem-Sainte-Agathe, d'Etterbeek, d'Evere, de Forest, de Ganshoren, de Molenbeek-Saint-Jean, de Schaerbeek, d'Uccle et de Woluwe-Saint-Lambert une subvention spéciale en vue de rétrocéder certaines charges d'urbanisme.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la rétrocession de certaines charges d'urbanisme à la Ville de Bruxelles et aux communes d'Anderlecht, d'Auderghem, de Berchem-Sainte-Agathe, d'Etterbeek, d'Evere, de Forest, de Ganshoren, de Molenbeek-Saint-Jean, de Schaerbeek, d'Uccle et de Woluwe-Saint-Lambert. Le Gouvernement modifiera, dans le cadre de la grande réforme du CoBAT, l'ordonnance créant du 12 décembre 1991 des fonds budgétaires, en supprimant le versement des sommes d'argent imposées au titre de charges d'urbanisme du Fonds d'aménagement urbain et foncier, afin de simplifier le versement des charges d'urbanisme en numéraire aux communes et de résorber le retard historique.
Point 28 Cabinet proposant : A.H. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant nomination de trois membres du Collège d'urbanisme.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la nomination de trois membres du Collège d'urbanisme.
Point 29 Cabinet proposant : K.L. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la désignation du commissaire du Gouvernement auprès des sociétés de Crédit Social agréées par la Région de Bruxelles-Capitale	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Karine Lalieux, le Gouvernement bruxellois a désigné Madame / Monsieur XX, Commissaire du Gouvernement unique auprès des 5 sociétés de Crédit Social de la Région de Bruxelles-Capitale qui sont : a) Crédit Ouvrier SA b) Société Régionale de Crédit au Logement SA c) Crédit pour Habitation Sociales d) Le Petit Propriétaire SA e) Socodix SCRL
Point 30 Cabinet proposant : K.L. Réforme du secteur des agences immobilières sociales (AIS) : orientations, piliers et feuille de route de mise en œuvre	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État au Logement, Karine Lalieux, le Gouvernement a approuvé les orientations de la réforme des agences immobilières sociales (AIS), qui gèrent plus de 8.100 logements.

Point 31 Cabinet proposant : K.L. Projet d'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 50.000,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour les frais relatifs à la socialisation du parc de logements publics	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Karine Lalieux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'une subvention pour un montant total de 50.000,00 euros à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour les frais relatifs à la socialisation du parc de logements publics pour l'année 2026.
Point 32 Cabinet proposant : K.L. Arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant des subventions aux associations d'insertion par le logement (AIPL) en 2026	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Karine Lalieux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi des subventions complémentaires pour un montant total de 3.644.983,29 euros aux associations d'insertion par le logement pour le second semestre 2026.
Point 33 Cabinet proposant : K.L. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 octobre 2022 relatif aux sous-catégories de services de taxis ainsi qu'aux quotas et aux tarifs qui leur sont applicables (ancienneté maximale des véhicules « PMR » et « zéro émissions ») – Première lecture	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Karine Lalieux en charge du secteur des taxis, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement du 6 octobre 2022 relatif aux sous-catégories de services de taxis ainsi qu'aux quotas et aux tarifs qui leur sont applicables, en première lecture. Ce projet porte de huit à dix ans l'ancienneté maximale des véhicules « PMR » et « zéro émissions », afin d'accompagner l'électrification du parc de taxis en allongeant la période d'amortissement des véhicules.
Point 34 Cabinet proposant : A.P. Stratégie « Jeunesse et Écoles en Transition » (JET) 2027-2029	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition de la secrétaire d'Etat Ans Persoons, chargée de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles, approuve la stratégie « Jeunesse et Écoles en Transition » 2027-2029 comme cadre de référence pour l'action de Bruxelles Environnement à destination des écoles et des jeunes en matière de transition socio-écologique et charge la secrétaire d'Etat d'instruire la reconduction du marché d'exploitation et d'animation pédagogique de BELEXPO.

Point 35 Cabinet proposant : A.P. Proposition d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant par extension comme monument certaines parties intérieures de l'immeuble sis rue du Cardinal n° 46 à Bruxelles.	**Accepté** Sur la proposition de la Secrétaire d'État Ans Persoons, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté classant par extension comme monument certaines parties intérieures de l'immeuble sis rue du Cardinal n° 46 à Bruxelles.
Point 36 Cabinet proposant : B.D. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une dotation de fonctionnement complémentaire de 3.500.000 € au Bureau bruxellois de la planification pour l'année budgétaire 2026 et autorisation du Gouvernement d'un dépassement de crédits B de 3.500.000 € et d'un dépassement de crédits C de 2.711.000 € destinés à couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement de Perspective, ces dépassements étant intégralement financés par des compensations opérées dans le périmètre budgétaire de chacun des ministres.- report du 14/10/2026	**Accepté** Le Gouvernement marque son accord sur la dotation complémentaire de 3.500.000 € en crédits B et C et approuve, en application de l'article 22, la reventilation de 3.500.000 € en crédits B et C vers l'allocation de base de Bruxelles Synergie portant la dotation à Perspective.brussels. En application de l'article 45 du Code des finances publiques, le Gouvernement autorise, dans le budget des dépenses de Perspective.brussels, le dépassement des crédits limitatifs à concurrence de 3.500.000 € en crédits B, dont 2.711.000 € pour les dépenses de personnel et 789.000 € pour les dépenses de fonctionnement IT, et de 2.711.000 € en crédits C pour les dépenses de personnel.
Point 37 Cabinet proposant : B.D. Ventilation de crédits SIAMU – 40.202.01 et 40.201.14.- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre-président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une ventilation des crédits à la suite de sa décision du 23 juillet 2026 visant à augmenter structurellement le budget du SIAMU de 10 millions d'euros à partir de 2026. Cette même décision prévoyait déjà l'affectation immédiate de 2 millions d'euros au financement de la nouvelle caserne de pompiers à Anderlecht.
Point 38 Cabinet proposant : B.D.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les ventilations budgétaires nécessaires à l'exécution de sa décision du 1er octobre 2026 relative à l'enveloppe « Plan Gare ». Ces ventilations

Ventilation de crédits SPRB – 40.107.09 vers 41.103.09, 41.103.12 et 42.044.14 et ventilation de crédits Safe – 40.301.14 vers 40.303.11 et 40.303.08- report du 14/10/2026	permettent de transférer les crédits vers les entités chargées de la mise en œuvre des projets retenus et d'imputer correctement les dépenses sur le plan budgétaire.
Point 39 Cabinet proposant : B.D. Suite du plan gares Action 1- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre-président et avec le soutien de l'ensemble des partenaires du gouvernement, le versement du subside est adopté. Le ministre-président charge safe.brussels du suivi et de la réalisation des décisions.
Point 40 Cabinet proposant : E.V. Ventilation de crédits de la dotation d'investissement de la STIB (PB 42.112.12) vers la dotation SSE (PB 42.001.05) et vers le poste budgétaire destiné à l'indemnisation des commerçants impactés par le chantier du Métro 3 Palais du Midi (PB 44.041.08).- report du 14/10/2026	**Accepté** La présente note vise à approuver une ventilation de crédits d'un montant total de 8.794.000 EUR à partir de la dotation d'investissement de la STIB (PB 42.112.12), rendue disponible en raison de la sous-exécution constatée du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) en 2026. Cette ventilation se décompose comme suit : • 7.594.000 EUR vers la dotation Service Spécial d'Études (SSE) de la STIB (PB 42.001.05) afin de disposer des crédits nécessaires pour engager et liquider les prestations SSE dues à la STIB pour l'exercice 2026, conformément au décompte transmis par celle-ci ; • 1.200.000 EUR vers le PB 44.041.08 afin de permettre à Bruxelles Économie et Emploi d'assurer le paiement des indemnités accordées aux commerçants impactés par le chantier du Métro 3 au Palais du Midi. Ces opérations permettent de mobiliser des crédits d'investissement devenus disponibles afin de couvrir des besoins identifiés au cours de l'exercice 2026. Elles sont réalisées à l'intérieur des moyens existants et n'engendrent aucune dépense supplémentaire pour le budget consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale, leur impact étant limité aux aspects de trésorerie.
Point 41 Cabinet proposant : E.V. Ventilation de crédits en faveur des dépenses informatiques de Bruxelles Mobilité, des investissements en matière de sécurité routière et des	**Accepté** La présente note vise à approuver plusieurs ventilations de crédits au sein du budget 2026 de Bruxelles Mobilité, pour un montant total de 1.510.000 EUR en crédits de liquidation et de 500.000 EUR en crédits d'engagement. Ces ventilations ont pour objet de renforcer les crédits destinés aux dépenses informatiques de

subsides d'investissement aux impétrants (Postes budgétaires 42.001.19, 42.036.14 et 42.044.11)- report du 14/10/2026	l'administration, aux investissements en matière de sécurité routière ainsi qu'aux subsides d'investissement aux impétrants, afin de couvrir des besoins identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire 2026 et d'assurer la continuité des missions de service public de Bruxelles Mobilité. Les opérations proposées sont intégralement compensées au sein des enveloppes budgétaires de Bruxelles Mobilité et n'entraînent aucune dépense supplémentaire pour le budget de la Région de Bruxelles-Capitale.
Point 42 Cabinet proposant : A.L. Octroi d'une subvention facultative d'un montant de 20.000 euros à l'asbl SAS Bruxelles-Midi pour le projet « Décrochage scolaire ; SAS' accompagne ».- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, un subside est octroyé à l'asbl SAS Bruxelles-Midi pour ses actions favorisant l'accrochage scolaire.
Point 43 Cabinet proposant : A.L. Octroi d'une subvention facultative d'un montant de 19.500 euros à l'asbl La Bulle Bleue pour le projet « Accrochage scolaire et inclusion des enfants autistes en Région de Bruxelles-Capitale».- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre Ahmed Laaouej, un subside est octroyé à l'asbl La Bulle Bleue pour ses actions favorisant l'accrochage scolaire des enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique.
Point 44 Cabinet proposant : A.L. Accord de coopération entre l'Autorité fédérale, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune visant à créer un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune au sens de l'article 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980 – Note d'information au Gouvernement- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'accord de coopération relatif à Unia et mandate le Ministre de l'Egalité des chances de présenter au Gouvernement l'avant-projet d'ordonnance d'assentiment à cet accord. Cet accord vise à transposer les obligations européennes concernant les organismes pour l'Egalité des chances mais permet également de charger Unia de nouvelles missions (notamment dans la lutte contre les discriminations en ligne, la prévention de la torture et les risques liés à l'intelligence artificielle) ainsi que de doter l'organisme des ressources suffisantes pour exercer ses missions.

Point 45 Cabinet proposant : D.D. Marché public n° 2026.003.TA.M. désignation d'un bureau indépendant pour l'évaluation des mandataires – Attribution du marché- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné Moore Strategy & Operations BV comme bureau externe chargé d'assister et de soutenir la commission d'évaluation, lors de chaque évaluation objective du mandataire concerné, pour une durée de 1 an.
Point 46 Cabinet proposant : D.D. Actiris – attribution du mandat de Directeur général (A5)- report du 24/09/2026- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt et ministre Laurent Hublet le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Captital a désigné la fonction de Directeur général (A5) au sein d'Actiris dans le rôle linguistique francophone.
Point 47 Cabinet proposant : D.D. Actiris – attribution du mandat de directeur général adjoint (A4+)- report du 24/09/2026- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt et ministre Laurent Hublet le Gouvernement de la Règion de Bruxelles Capitale a désigné la fonction de directeur général adjoint (A4+) auprès d'Actiris, dans le rôle linguistique néerlandais.
Point 48 Cabinet proposant : D.D. Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires en matière de gouvernance économique- report du 07/05/2026- report du 20/05/2026- report du 28/05/2026- report du 03/06/2026- report du 11/06/2026- report du 17/06/2026- report du 25/06/2026- report du 02/07/2026- report du 08/07/2026- report du 16/07/2026- report du 03/09/2026- report du 10/09/2026- report du 16/09/2026- report du 23/09/2026- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026	**Reporté**

Point 49 Cabinet proposant : D.D. Vignette routière – Projet d'accord de coopération interrégional- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès et le Ministre des Finances et du Budget, Dirk De Smedt, le Gouvernement bruxellois a approuvé une version légèrement modifiée cet été du projet d'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction de la vignette routière sur le territoire belge au 1er mai 2027.
Point 50 Cabinet proposant : D.D. Doublement de la prime BE HOME– Projet d'ordonnance – Deuxième lecture- report du 14/10/2026	**Accepté** Le Gouvernement bruxellois, sur proposition du Ministre des Finances, Dirk De Smet, a approuvé un projet d'ordonnance qui prévoit le doublement de la prime BE HOME et ce à partir de l'exercice 2027. Le doublement de la prime BE HOME vise à soutenir les propriétaires qui occupent leur bien, dans un contexte fiscal marqué par une forte hausse du précompte immobilier en raison de l'inflation durablement élevée de ces dernières années et de l'augmentation des centimes additionnels communaux.. Le texte sera maintenant soumis au Parlement bruxellois pour être débattu et voté.
Point 51 Cabinet proposant : D.D. Programme WePulse : présentation des résultats de l'audit.- report du 01/10/2026- report du 07/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte du rapport de Audit.brussels intitulé «Audit WEPULSE » et a décidé que la poursuite du programme WePulse dans sa forme actuelle n'est plus justifiée.
Point 52 Cabinet proposant : D.D. Fourniture de services informatiques et d'accompagnement à la transformation digitale par Paradigm et Atlas.brussels aux Cabinets ministériels durant la législature 2026-2029- report du 07/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre en charge de la Transition numérique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale autorise Paradigm à mettre en œuvre et à gérer l'environnement informatique et télématique des cabinets ministériels pour la législature 2026-2029. La décision vise à garantir un environnement numérique sécurisé, homogène et performant, reposant sur la mutualisation des infrastructures, des licences et des compétences, ainsi que sur des engagements de service adaptés aux besoins des cabinets.

Point 53 Cabinet proposant : L.H. La mise en place des « regulatory sandboxes ».- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président, Boris Dilliès et ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale élaborera un cadre réglementaire résiduaire pour les regulatory sandboxes, qui intégrera notamment un point de contact unique.
Point 54 Cabinet proposant : L.H. Ventilation de crédits – 44 046 08 -> 44 041 08.- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre chargé de l'Emploi, de l'Économie et de l'Économie numérique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve une ventilation de crédits de 79.000 EUR (crédits C et B) du poste budgétaire 44 046 08 vers le poste budgétaire 44 041 08. Cette ventilation permet de refinancer partiellement en 2026 la subvention aux partenaires sociaux pour la concertation sociale, réduite de moitié à l'initial 2026, au moyen de crédits non nécessaires pour les incubateurs. Elle est sans impact sur le solde SEC.
Point 55 Cabinet proposant : L.H. Ventilation de crédits – 44 041 05 -> 44 001 19- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition du Ministre chargé de l'Emploi, de l'Économie et de l'Économie numérique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve une ventilation de crédits de 211.000 EUR (crédits C et B) du poste budgétaire 44 041 05 vers le poste budgétaire 44 001 19. Ce transfert ponctuel permet à Bruxelles Économie et Emploi de couvrir ses dépenses IT (licences logicielles, contrats de maintenance, évolutions des applications métier) au moyen de ses propres crédits de fonctionnement, afin de garantir la continuité de ses missions de service public. Il est sans impact sur le solde SEC.
Point 56 Cabinet proposant : A.H. Octroi d'une subvention (66.500,00 €) à Energie Commune asbl pour son projet « Promotion des énergies renouvelables en Région de Bruxelles-Capitale ».- report du 07/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey HENRY, en charge de l'Energie et de la Secrétaire d'Etat Ans PERSOONS, en charge de l'Environnement et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention de 66.500,00 € à l'asbl Energie Commune pour son projet 'Promotion des énergies renouvelables en Région de Bruxelles-Capitale'.

Point 57 Cabinet proposant : A.H. Approbation de la présente liste des projets de marchés publics supérieurs à 160.000 euros (liste 33) de l'Agence Bruxelles-Propreté – Marché public de fournitures relatif à la fourniture de deux camions d'occasion équipés d'une benne à ordures et d'une grue – BP 26/2849- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet de marché public supérieur à 160.000 euros (liste 33) ayant pour objet la fourniture de deux camions d'occasion équipés d'une benne à ordures et d'une grue.
Point 58 Cabinet proposant : K.L. Accord de principe vers un conventionnement volontaire entre bailleurs et locataires- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026- report du 14/10/2026	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État au Logement, Madame Karine Lalieux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de conventionnement volontaire fondée sur la grille régionale de référence des loyers. Le Gouvernement a ainsi marqué son accord à la mise en œuvre de la prime BeHome destinée aux bailleurs conventionnés en 2027. Cette mesure vise à encourager les propriétaires qui proposent des logements à loyer maîtrisé et contribuera également à augmenter le nombre de baux enregistrés en Région bruxelloise. Afin de garantir la fiabilité et la représentativité de la grille de référence des loyers, le Gouvernement a parallèlement chargé la Secrétaire d'État au Logement de procéder à son actualisation. Celle-ci reposera sur une nouvelle enquête régionale sur les loyers et sur l'intégration progressive des données issues de l'enregistrement régional des baux. Enfin, le Gouvernement a pris acte des consultations et études qui seront menées afin d'opérationnaliser un futur mécanisme de sécurisation locative. La Secrétaire d'État présentera au Gouvernement, en juin 2027, une proposition visant à garantir un accès universel à une solution de garantie locative pour les ménages et à couvrir certains risques locatifs pour les bailleurs conventionnés.
Point 59 Cabinet proposant : A.P.	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement a approuvé en première lecture le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la

Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1 juin 2017 relatif aux plans de déplacements d'entreprises - 1ère lecture.- report du 14/10/2026	Région de Bruxelles-Capitale du 1 juin 2017 relatif aux plans de déplacements d'entreprises. Cette modification contient des simplifications administratives, des clarifications, et vise à mieux adapter les plans de déplacement d'entreprise au contexte actuel et aux nouvelles pratiques de mobilité et professionnelles.
Point 60 Cabinet proposant : A.P. Réponse à la mise en demeure de la Commission européenne / Prise d'acte du projet de « stratégie de réduction de l'impact environnemental du bâti existant en Région de Bruxelles-Capitale aux horizons 2030-2050 ».- report du 14/10/2026	**Accepté** A l'initiative de la Secrétaire d'État chargée de l'Environnement et du Climat Ans Persons et de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Propreté publique et de l'Energie Audrey Henry, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte du « projet de stratégie de réduction de l'impact environnemental du bâti existant en Région de Bruxelles-Capitale aux horizons 2030-2050 » en vue de transmettre cette version draft à la Commission Européenne .
Point 61 Cabinet proposant : B.D. Dotation à Visit - ventilation de crédits – de 39.002.05, 39.072.08, 39.042.05, 44.045.08, 39.121.12 et 41.102.09 vers 39.121.09.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès et de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons, le Gouvernement bruxellois a approuvé une ventilation de crédits afin d'octroyer une dotation supplémentaire à Visit.brussels visant à financer son plan de départs volontaires.
Point 62 Cabinet proposant : B.D. Mise en œuvre du commissariat régional anti-drogue et désignation du Commissaire régional à la sécurité et aux drogues.	**Accepté** Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a désigné le Commissaire régional à la sécurité et aux drogues, qui pilotera la coordination stratégique et opérationnelle des actions visant à réduire les effets du trafic de stupéfiants et des phénomènes associés dans l'espace public.
Point 63 Cabinet proposant : D.D. Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale et l'ordonnance du 29 juillet 2015 portant création du Bureau bruxellois de la planification, et portant dispositions relatives au	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve en troisième lecture le projet d'ordonnance qui rattache l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse aux services du Gouvernement et organise le transfert de son personnel et de ses moyens du Bureau bruxellois de la planification vers Atlas.brussels. Le texte intègre les observations de la section de législation du Conseil d'État (avis n° 80.050/4 du 12 octobre 2026)

transfert de personnel, de biens, de droits et d'obligations – Troisième lecture.	et tient compte de l'avis n° 216/2026 de l'Autorité de protection des données. Le ministre est chargé de déposer le projet au Parlement et d'en demander l'inscription prioritaire, en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2027.
Point 64 Cabinet proposant : D.D. Ajustement du budget 2026 de la Région de Bruxelles-Capitale : approbation des projets d'ordonnance et des documents destinés au Parlement	**Accepté** Retiré Reporté
Point 65 Cabinet proposant : D.D. Budget initial 2027 – tableaux budgétaires et documents budgétaires pour le Parlement	**Accepté** Retiré Reporté
Point 66 Cabinet proposant : D.D. Réallocations budgétaires urgentes De Smedt avant l'exercice budgétaire 2026	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la proposition de réallocation budgétaire sur le budget initial 2026.
Point 67 Cabinet proposant : D.D. Soutien à la transformation RH – opérationnalisation du Pool de Compétence régional et poursuite du développement de MyTalent comme standard régional.	**Accepté** La réforme du paysage administratif bruxellois nécessite un soutien RH moderne et intégré. Les missions proposées forment ensemble un tout cohérent : une planification objective du personnel, un cadre de référence commun des métiers et des compétences, MyTalent comme standard numérique régional et un accompagnement professionnel des collaborateurs via le Pool de Compétence.L'approche s'inscrit dans le prolongement des décisions antérieures du Gouvernement, en particulier la décision du 7 décembre 2023 de déployer Cornerstone/MyTalent comme standard régional pour le Soft RH et la décision du 2 juillet 2026 relative au Pool de Compétence régional. Le soutien externe

	temporaire doit accélérer la mise en œuvre tout en ancrant durablement l'expertise et les instruments nécessaires au sein de la Région.
Point 68 Cabinet proposant : A.P. Ventilation de crédits – 41.203.05 vers 41.203.08 Ventilation de crédits – 41.202.05 vers 41.202.08 Ventilation de crédits – 41.102.09 vers 41.102.12	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans Persoons, le Gouvernement valide les ventilations – 41.203.05 vers 41.203.08, 41.202.05 vers 41.202.08, 41.102.09 vers 41.102.12, celles-ci permettant notamment d'assurer le financement climatique international.
Point 69 Cabinet proposant : E.V. Recours du Commissaire du Gouvernement contre la décision du Conseil d'administration de l'Agence du stationnement du 16 octobre 2026 approuvant le cahier spécial des charges PB.A26-3484	**Reporté**
Point 70 Cabinet proposant : Ch Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance modifiant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) en vue de modifier la composition et le fonctionnement de la Commission régionale de développement ainsi que certaines modalités de fonctionnement de la Commission royale des monuments et des sites	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sanctionne et promulgue l'Ordonnance modifiant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) en vue de modifier la composition et le fonctionnement de la Commission régionale de développement ainsi que certaines modalités de fonctionnement de la Commission royale des monuments et des sites, que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté en sa séance du vendredi 16 octobre 2026.
Point 71 Cabinet proposant : Ch Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance modifiant l'Ordonnance du 30 mars 2023 relative à l'accessibilité des terminaux en libre-service interactifs des transports urbains et régionaux	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sanctionne et promulgue l'Ordonnance modifiant l'Ordonnance du 30 mars 2023 relative à l'accessibilité des terminaux en libre-service interactifs des transports urbains et régionaux, que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté en sa séance du vendredi 16 octobre 2026.